



CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2021
COMPTE RENDU

Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	14
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : vendredi 5 mars 2021. L'an deux mil vingt-et-un, le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi. Madame MARTIN, ouvre la séance. Présents : Mesdames Béatrice Martin, Sophie Vaillant, Laurette Guillerm, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Adrien Bouvel-Balissat, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger. Jean-Claude Toudy, Grégory Lacombe, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman. Absent : Cécile Gassan. Pouvoir de Cécile Gassan en faveur de Adrien Bouvel Balissat. Madame Sophie VAILLANT est secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 03 décembre 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020.

2/ Délibération : Devis panneaux.

Afin de préciser les vitesses et réglementations dans le village en terme de sécurité routière ; madame le Maire propose le devis DV2287 de la société France Parking du 8 février 2021 Ces panneaux seront principalement disposés rue Pillet Will, rappel 30 au plateau rue de Compiègne, rappel zone partagée rue Saint Jean. A l'unanimité, les élus approuvent le devis DV 2287 de la société France Parking pour un montant de 846 eur TTC et donne tous pouvoirs à madame le Maire de conclure cet achat.

Afin d'être en conformité avec les prescriptions du SDIS sur les bornes incendie, madame le Maire propose le devis DE023200 de la société Atelier Gombeaud du 9 mars 2021. Monsieur Chassaing précise que de nouvelles pancartes sont à installer et des anciens panneaux en plastique à changer. A l'unanimité, les élus approuvent le devis DE023200 de la société Atelier Gombeaud pour un montant de 531,60 eur TTC et mandate madame le Maire de valider cette commande.

3/ Délibération : Compte rendu du diagnostiqueur énergétique appartement 26 ter. Demande de subventions.

Le technicien de la rénovation énergétique, Théo Houdant du Picardie Pass Rénovation est venu visiter l'appartement du 26 ter le 18 novembre 2020, et a effectué des études thermiques.

Un état des lieux a été constaté et il ressort deux propositions en termes d'isolation et de rénovation. Les propositions ont été envoyées aux élus par voie de mail le 26 février 2021. Pour la proposition au fioul, des gaines supplémentaires (pour pouvoir envisager

ultérieurement des raccordements de câbles électriques) devront être posées lors des travaux d'isolation. Il s'agit de valider une des deux propositions afin de faire les démarches auprès d'entreprise pouvant effectuer les travaux et de déposer une demande de subvention auprès des organismes compétents, de l'Etat au titre de la DETR et de la Région.

L'organe délibère : 9 votes pour la proposition Fioul (M Marsigny, M Moniot, M Bouvel Balissat, M Bellanger, M Toudy, M Dodeman, Mme Guillerm, Mme Vaillant, Mme Gassan) - 3 votes pour la proposition Electrique (M Lacombe, Mme Zambetti, M Chasssaing) - 3 votes Abstention (Mme Martin, Mme Hautin, M Vaillant) :

Retient la proposition Fioul qui servira de plan de financement prévisionnel pour les demandes de subvention. Demande à madame le Maire d'entreprendre les démarches pour déposer les demandes de subvention auprès des organismes compétents, de l'Etat au titre de la DETR et de la Région. Demande à madame le Maire de solliciter les entreprises pour établir des devis en fonction du cahier des charges retenu.

4/ Compte rendu du diagnostiqueur bâtiment : solidité du presbytère.

La commune a missionné APAVE pour diagnostiquer la solidité du presbytère. La visite a eu lieu le 18 janvier 2021.

Le compte-rendu reçu le 8 mars 2021 a été transmis à l'ensemble des élus le 11 mars 2021. Le presbytère ne peut plus accueillir aucun public.

5/ Délibération : Devis Garde-corps de l'escalier de l'école.

Madame le Maire expose le risque de l'escalier qui monte au grenier de l'école. Il est proposé d'installer un garde-corps au niveau de la trémie. L'entreprise GAMBBA a été sollicitée pour faire un devis ; le montant est de 1296 € ttc. Adopté à l'unanimité.

6/ Délibération : Compétence des liaisons cyclables.

Les élus exposent leurs points de vue sur les pistes cyclables, notamment sur celle qui relierait la commune aux étangs.

Madame le Maire rapporte :

Vu la délibération de l'Agglomération de la Région de Compiègne du 17 décembre 2020 par laquelle le Conseil d'agglomération a proposé la modification des statuts de l'ARC afin d'élargir sa compétence optionnelle sur les liaisons cyclables ;

Dans le cadre de sa politique de développement de la mobilité et dans la continuité du travail engagé par l'Association du pays Compiégnois via son Schéma Directeur Vélo, l'ARC souhaite déployer un programme en faveur des mobilités actives. L'ARC propose la mise en œuvre d'un Plan Vélo en déploiement entre 2021 et 2026. Les axes tels que : le développement des services (VéloTIC, outil de partage de voirie en zone urbaine), un programme d'aménagement comprenant un schéma directeur cyclable, un réseau de stationnements sécurisés et une démarche de concertation. Afin de mener à bien un tel projet, il est nécessaire de modifier la compétence de l'ARC en matière d'aménagements cyclables. Il est proposé de valider la modification des statuts de l'ARC tel qu'adoptée par la délibération du Conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 et d'autoriser ma-

dame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier. Adopté à 14 voix, 1 contre (M Toudy).

7/ Délibération : Dénomination allée Saint Pierre.

La commune connaît plusieurs particularités sur ses noms de rues et n'est pas en adéquation avec les recommandations réglementaires. Notamment, l'impasse du faubourg Saint Pierre qui n'est pas une impasse, l'allée Saint Pierre et l'allée des étangs qui reprennent partiellement le nom de la rue des étangs Saint Pierre, la sente du faubourg Saint Pierre qui est la continuité de la rue Arnold Lanson.

Sur les recommandations du service Géocompiégnais, et le besoin de renommer certaines allées sources de confusion, monsieur Lacombe et madame Zambetti proposent, dans un premier temps, de commencer par renommer l'allée Saint Pierre en allée Colette Pittard (Maire de la commune de Vieux Moulin de 1956 à 1962 et de 1965 à 2001). Ce changement de dénomination pourrait être effective au 1^{er} juillet 2021, le temps d'établir la nouvelle numérotation, d'informer les services publics concernés et le temps nécessaire aux propriétaires d'effectuer leur changement d'adresse. Liste non exhaustive : Les services de la Poste, la Préfecture, l'Agglomération, le cadastre, les services de secours, le centre des impôts, l'INSEE, les distributeurs de l'électricité (privé et éclairage public), les distributeurs des télécommunications et de l'internet, les services de l'eau et tout organisme public. Les administrés devront également informer leurs prestataires et correspondants (les organismes de recouvrement, les employeurs, les caisses de retraite, les organismes de sécurité sociale...). Mme Guillerm demande s'il ne serait pas plus judicieux de nommer un bâtiment du nom de madame Colette Pittard. Par exemple, le presbytère en devenant une maison des associations pourrait porter son nom. Après échanges entre les élus, il est décidé de ne pas se précipiter et de débattre de ce point dans une prochaine réunion de travail en concertation. La délibération est reportée.

8/ Information dénomination voie privée.

Monsieur Lacombe souhaite nommer officiellement la voie privée dont il est le propriétaire, les parcelles concernées actuellement adressées à la rue des étangs Saint Pierre sont AC 306 au 17 Ter ; AC 305 au 17 Bis ; AC 297 au 17 et AC 175. Le nom de la voie serait l'allée Jacques Riboud.

Madame le Maire ne s'oppose pas à cette dénomination. La mairie prendra contact avec les administrés car il faut procéder à une nouvelle numérotation des parcelles.

9/ Délibération : Dérogation grille tarifaire restauration scolaire.

A ce jour, les tarifs de la cantine appliqués sont :

4.35 eur pour les enfants domiciliés à Vieux-Moulin,

4.85 eur pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Vieux Moulin mais bénéficiant d'une convention avec la commune de domiciliation (Saint Jean aux Bois),

6.60 eur pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Vieux Moulin.

Le coût de l'école et de ses infrastructures périscolaires est répercuté sur le budget communal et donc implicitement sur les foyers fiscaux de la commune ; c'est pourquoi un tarif préférentiel est appliqué aux enfants domiciliés sur la commune.

D'un point de vue de territoire, il est proposé d'appliquer le régime du tarif des enfants domiciliés à l'extérieur mais bénéficiant d'une convention à titre dérogatoire pour des enfants domiciliés fiscalement sur la commune de Compiègne mais qui d'un point de vue de proximité sont plus proches de Vieux Moulin (propriétaires de l'Ortille). Actuellement, deux enfants scolarisés en maternelle sont concernés. Madame Martin a pris contact avec M Marini afin de trouver une compensation de la part de la commune de Compiègne. Adopté à l'unanimité.

10/ Délibération : Equipement restauration scolaire et demande de subventions.

La commune, éligible à la DSR (Dotation Solidarité Rurale) peut prétendre à bénéficier au plan de relance afin de subventionner des biens ou des prestations dans le cadre d'une activité de restauration à destination des élèves d'écoles primaires. Le taux de subvention est de 100% dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis.

La restauration scolaire aurait besoin d'un nouveau four plus grand sur pieds. Le devis de la société Dubois Cuisine est d'un montant de 4524 eur ttc (3770 eur HT) Il resterait à charge de la commune le montant de 1524 eur. L'organe délibérant, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à madame le Maire, de déposer le dossier de demande de subvention et d'engager les dépenses dès réception de la prise en charge du dossier de demande de subvention par l'ASP.

11/ Délibération : Stérilisation des chats errants.

Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent procéder à la capture de chats non identifiés sur leur commune, (ni tatoués, ni pucés), et dont on ne peut connaître l'identité du propriétaire. Ces chats peuvent être stérilisés et replacés dans leur zone d'habitat à la demande des maires afin de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants. Il est proposé de fixer un nombre maximum de stérilisation des chats errants (mâle ou femelle) à charge de la commune pour l'année 2021 : 4 chats. La commune restera décisionnaire sur le choix des animaux à stériliser. Adopté à l'unanimité.

12/ Délibération : Compte administratif 2020.

La liasse a été communiquée aux élus par voie de mail le 26 février 2021. Madame Martin présente le compte administratif 2020. Les résultats des différentes sections pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 382 776,14 €
 - Recettes : 452 724 ,07 €
 - Résultat : + 69 947,93 €
- Investissement :
 - Dépenses : 92 769,23 €
 - Recettes : 265 230,65 €
 - Résultat : + 172 461,42 €

Le résultat de clôture (cumul avec le report des exercices précédents) permet de dégager un résultat positif de 248 732,43 €. L'organe délibérant, sous la présidence de Christian Marsigny, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

13/ Délibération : Compte de gestion 2020.

Le compte de gestion est un document issu des livres de compte de la Trésorerie, il est sous la responsabilité du trésorier principal, le percepteur. La liasse a été communiquée aux élus le mardi 2 mars par voie de mail. L'état de réalisations ainsi que la Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre ont été pointés, aucune différence. Le compte de gestion est identique au compte administratif. L'organe délibérant approuve à l'unanimité.

14/ Questions diverses :

Jardin du souvenir : La société SBT mandatée par le conseil municipal devrait débiter les travaux le 12 avril 2021.

Travaux des espaces verts : M Chassaing reprend la liste des travaux engagés par le service technique depuis les élections de 2020. A noter que ces travaux ont été effectués en plus de l'entretien courant et avec un agent technique en moins: remise en peinture de tous les portails(presbytère, école, cimetière, parc) ; réparation et remise en peinture des volets de la mairie ; remise en lasure des jardinières, de l'abribus, du calvaire et des panneaux d'affichage ; isolation des toilettes du presbytère ; grillage du cimetière et du jardin ; mise en peinture de la barrière rue Arnold Lanson, des portes de la sacristie ; démontage de la structure de jeux dans le parc ; remise en état des bouches à incendie et implantation des épingles; taille route Eugénie ; plantation au Vivier et à l'arboretum. Les élus remercient chaleureusement monsieur Chassaing et l'agent du service technique.

Plantation de l'arboretum : Le vendredi 19 février, ont été plantés un Charme, un Orme blanc, un Aulne, un Grisard, un Merisier, deux Hêtres, un Chêne liège et un Pin noir d'Autriche. Merci à Bernard Debargue patron de la société Arbre à Bulles, le tout premier donateur de ces opérations Turbo Bosquets d'avoir permis cette belle réalisation. Et merci à Mab Brekiesz pour ces initiatives en faveur du développement durable. Les enfants de l'école participent à ce projet depuis la plantation jusqu'à la croissance et la préservation de l'arboretum.

La séance est clôturée à 20h09

Affiché le 15/03/2021